

## Compte rendu de séance

### Séance du 25 Juin 2015

L'an 2015 et le 25 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil communautaire de cet EPCI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes de Fontenay sous la présidence de Mr VAN REMOORTERE Eric, Président

Présents : M. VAN REMOORTERE Eric, Président, Mmes : BOURSIER Magali, DELAGE Nadine, GAULTIER Elisabeth, JEAN Paule, PEPION Clarisse, PONROY Marie-Agnès, ROBERT Florence, SAUGET Nicole, MM : BARACHET Alain, CHEVALLET MICHEL, COMPAIN Yanick, GAUTHIER René, HUBER Patrick, LABANNE Jean-Pierre, LABLANCHE Francis, LAPOUMEROULIE Dominique, MADROLLES François, PIERREL Olivier, PION Gérard, PUARD Philippe, RIOLET Guy, THIBAUT Jean-Claude, TRICARD Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : COMTE BERNARD à M. CHEVALLET MICHEL, GOMET Alain à Mme PEPION Clarisse, QUANTIN Jean-Philippe à M. VAN REMOORTERE Eric

Excusé(s) : Mme MALOT Emmanuelle, M. RABATE Nicolas

Absent(s) : MM : PION Luc, THENOT Daniel

#### Objet(s) des délibérations

#### **SOMMAIRE**

- Tarifs service accueil extrascolaire - 2015\_48
- Tarifs restauration - 2015\_49
- Tarif TAP - 2015\_50
- Tarif accueil périscolaire - 2015\_51
- Créations de postes suite à nomination - 2015\_52
- Attributions de compensation 2015 définitives - 2015\_53

- **Tarifs service accueil extrascolaire**

Monsieur Le Président explique qu'il a adressé à chaque conseiller communautaire un document de travail relatif aux différents tarifs de l'accueil de loisirs. Il précise que les tarifs sont encadrés par la CAF et que celle-ci propose un tarif cœur duquel il est possible de s'écarter de plus ou moins 25%. Il propose donc à l'assemblée de définir

les tarifs 2015-2016 en utilisant le simulateur proposé par la CAF.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité de définir les tarifs de l'accueil extrascolaire pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit:

Petites vacances - Journée avec repas

QF	Tarif
0 à 465 €	6,24
466 à 565 €	7.32
566 à 665 €	8.52
666 à 765 €	9.96
766 à 865 €	11.64
866 à 965 €	13.38
966 et plus	15.36

Petites vacances – Journée sans repas

QF	
0 à 465 €	4,20
466 à 565 €	4,86
566 à 665 €	5,70
667 à 765 €	6,66
766 à 865 €	7,80
866 à 965 €	8,94
966 et plus	10,32

Mercredi après-midi – Avec repas

QF	
0 à 465 €	3,97
466 à 565 €	4,60
566 à 665 €	5.41
666 à 765 €	6.33
766 à 865 €	7.36
866 à 965 €	8.51
966 et plus	9.78

Mercredi Après-midi – Sans repas

QF	
0 à 465 €	2,19
466 à 565 €	2,56
566 à 665 €	2,81
666 à 765 €	3,25
766 à 865 €	3,81
866 à 965 €	4,38
966 et plus	5,13

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

- **Tarifs restauration**

M. Le Président explique que le conseil communautaire avait décidé, pour l'année scolaire 2014-2015 de fixer les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

- prix du repas enfant à 2.85€ TTC (augmenté de 2.12% l'année dernière)
- prix du repas adulte à 6.21€ TTC (augmenté de 2.12% l'année dernière)

Il précise que L'EHPAD du bois rosier facture les repas à la collectivité comme suit :

Prix du repas enfant à 2.18€ HT (TVA 5.5%) – 2.30€ TTC

Prix du repas adulte à 5.20€ HT (TVA 5.5%) – 5.49€ TTC

Il précise également que la fréquentation de la restauration scolaire est en constante augmentation

2011 - 2012 : 31 174 repas

2012 - 2013 : 33 456 repas

2013 - 2014 : 35 803 repas

2014 - 2015 : 32 210 repas à ce jour (juin non facturé)

Mr le Président informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu avec la Direction de l'EPHAD, le 23 juin 2015. Il précise que lors de cette réunion, il a été annoncé que l'EHPAD devait obligatoirement revoir à la hausse le prix des repas car les prix actuellement pratiqués ne couvraient pas le coût de la préparation des repas. Le directeur de l'EPHAD estimant que l'augmentation probable sera de l'ordre de 0.60€ HT pour l'année civile 2016, le Président propose à l'assemblée de répercuter une partie de cette augmentation pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de restauration pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit:

Repas enfant: 3.25€ TTC

Repas adulte: 6.61€ TTC

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

- **Tarif TAP**

M. Le Président rappelle que le conseil communautaire avait décidé, lors de la mise en place des TAP, de demander une participation de 5€ par enfant par cycle et de fixer celle-ci à 20 € dans le cas d'une inscription en début d'année pour l'intégralité des cinq cycles sans possibilité de remboursement.

Il précise qu'il convient de décider du montant de la participation des familles pour l'année 2015-2016.

Compte tenu que l'accompagnement de l'Etat pour l'année scolaire 2015-2016 est assuré, M. Le Président propose de reconduire ces tarifs pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de participation des T.A.P. pour l'année scolaire 2015-2016.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

- **Tarif accueil périscolaire**

Madame Nicole SAUGET explique qu'il est nécessaire de décider des tarifs de l'accueil périscolaire. Elle précise qu'un document de travail a été remis à chaque conseil communautaire en amont de ce conseil.

Mme SAUGET rappelle les tarifs en place actuellement:

Tarif à la journée (matin + soir) : 2.18 €

Tarifs demi-journée (matin ou soir) : 1.67 €

Mme SAUGET précise que, compte tenu de l'augmentation des charges sur le personnel, ce service devient de plus en plus déficitaire et qu'il conviendrait donc de revoir les tarifs à la hausse pour l'année suivante.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Mme SAUGET décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit:

- Utilisation avant ou après l'école (d'un matin ou d'un soir): 1.75€
- Utilisation avant et après l'école (le matin et le soir d'une même journée): 2.25 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

- **Créations de postes suite à nomination**

Mr Le Président explique que, suite aux avancements de grades décidés pour l'année 2015, il convient de créer les postes correspondants.

Monsieur Le Président propose au Conseil Communautaire d'ouvrir à compter du 01/08/2015 :

- deux postes d'adjoint technique de 1ère classe à 35/35ème
- un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à 35/35ème

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ouvrir les postes, comme proposés par Mr le Président à compter du 01/08/2015.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

- **Attributions de compensation 2015 définitives**

Mr le Président rappelle la délibération 2015\_25 du 26/03/2015 fixant les attributions de compensations prévisionnelles pour l'année 2015.

Il rappelle que le montant des attributions de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Il précise que suite à la réception des délibérations des communes constituant la CCCV, celles-ci ayant toutes délibérées favorablement à la proposition faite par l'EPCI, les AC prévisionnelles 2015 peuvent être déclarées définitives.

Le Conseil Communautaire confirme à l'unanimité les attributions de compensation prévues par la délibération 2015\_25 du 26/03/2015.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

#### Complément de compte-rendu:

- Convention de mise à disposition de la bascule

Mr le Président explique qu'actuellement la bascule situé à Saint Florentin est utilisée par le CIVAM de Vatan sans que les modalités d'utilisation ne soient clairement définies. En conséquence, une convention d'utilisation reprenant les usages actuellement en place a été rédigé. Mr le Président demande à l'assemblée de bien vouloir prendre connaissance de cette convention en précisant que le CIVAM de Vatan devrait rapidement fusionner avec le CIVAM des Bordes.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance de la convention, souhaite que la facture d'électricité soit réglée par le CIVAM et demande donc que la convention soit modifiée en ce sens en s'assurant d'avoir obtenu les informations concernant le statut de la structure sachant qu'une fusion avec le CIVAM des Bordes est en cours.

- Dates des prochains conseils

Bureau : 25/08/2015	Conseil : 03/09/2015	Buxeuil
Bureau : 08/09/2015	Conseil : 24/09/2015	Aize
Bureau : 20/10/2015	Conseil : 29/10/2015	Vatan
Bureau : 17/11/2015	Conseil : 26/11/2015	Saint Pierre de Jards
Bureau : 08/12/2015	Conseil : 17/12/2015	Saint Florentin

- FPIC 2015

Mr le Président informe l'assemblée que la commune de BUXEUIL ayant délibéré contre la proposition de répartition dérogatoire libre proposée par la CCCV, sa décision n'est par concordante avec celle de l'EPCI. En conséquence la répartition

de droit commun s'appliquera. Les communes et l'EPCI s'acquitteront de la dépense et percevront la recette.

Mr le Président ainsi que plusieurs délégués communautaires regrettent que la commune de Buxeuil n'ait pas suivi la proposition faite par l'EPCI d'utiliser le FPIC pour financer le PLUi.

Mr le Président précise qu'il sera certainement utile qu'il intervienne auprès du conseil municipal de la commune de Buxeuil afin de préciser le projet de l'EPCI car il souhaiterait, compte tenu des dernières décisions du conseil sur les sollicitations de l'EPCI, s'assurer de la compréhension du projet global de l'EPCI.

- **Questionnaire dans le cadre du projet de territoire**

Mr le Président explique qu'un questionnaire a été adressé aux communes afin qu'il soit distribué aux conseillers municipaux pour recueillir des éléments permettant connaître leur ressenti du territoire. Il précise que comme indiqué dans le mail, les communes sont libres dans les modalités de distribution des documents. La date du 10 juillet 2015 a été choisie pour le retour afin de laisser le temps au consultant de pouvoir analyser les réponses et fournir un rapport qui sera utilisé lors du premier séminaire fixé au samedi 05 septembre 2015.

- **Rappel concernant les frais de scolarité**

Mr le Président explique que la commune d'Aize a informé l'EPCI que la commune de Levroux lui avait adressé une demande d'appel de fonds concernant la scolarité d'un enfant. Mr le Président rappelle que les communes membres de la CCCV ne peuvent ni engager de frais concernant la scolarité des enfants, ni signer de document concernant les dérogations ou le transport scolaire.

- **Mutualisation terrain de camping, piscine, tennis**

Mr le Président propose de mener une réflexion concernant l'accès aux équipements communautaires par les occupants du terrain de camping communal de Vatan.

Il est à noter, qu'actuellement, ces équipements semblent très sous-utilisés. Afin de dynamiser ceux-ci, ne serait-il pas possible d'inclure dans le prix du séjour du camping un accès aux équipements communautaires.

Peut-être que cette action permettrait de fixer les utilisateurs pour une nuit supplémentaires et de les décider à utiliser le camping les années futures (en transit). Une nuit supplémentaire pourrait occasionner une action supplémentaire au profit de l'économie du territoire.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire souhaite que cette possibilité ne soit pas offerte sur de longs séjours. En conséquence, il sera nécessaire de revoir ce dossier en commission pour fixer la règle.

- Règlement de l'extension de la ZA des noyers

Mr le Président explique qu'un règlement de la ZA des Noyers a été rédigé. Il propose à l'assemblée que celui-ci soit envoyé par mail aux conseillers communautaires pour recevoir leurs avis sur cette rédaction.

Séance levée à: 20:30

Au siège social de  
l'EPCI, le 08/07/2015

Le Président



